

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD

ANDUZE - 2016/

VILLE D'ANDUZE EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2016

Présents : Bonifacio IGLESIAS, Peter KRAUSS, Jocelyne PEYTEVIN, Philippe GAUSSENT, Sylvie JAUSSEAN, Gilles LENOBLE, Murielle BOISSET, Danielle NUIN, Daniel BUDET, Dominique JEANNOT, Lucienne SCHWEDA, Kévin TIZI, Françoise BALMES, Arlette TIRFORT, Geneviève SERRE, Sandy SCHWEDA, Jacques BERTRAND, Jacques FAISSE, Sandrine LABEURTHRE, Gérard BLANC, Geneviève BLANC, Pierre LEMAIRE (22)

Absents : Frédéric HALLEY DES FONTAINES (1)

Procurations : Frédéric HALLEY DES FONTAINES à Peter KRAUSS (1)

Secrétaire de séance : Lucienne SCHWEDA

Date d'affichage : 5 avril 2016

Date de la convocation : 5 avril 2016

Nombre de conseillers: En exercice = 23

Présents: 22 **Votants: 23** **Vote: 23 POUR**

Délibération n° 2016-02-07

Le : 13 avril 2016

Rapporteur : Peter KRAUSS

OBJET : TARIFICATION DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES BOUES 2016

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° C 2015-12-20 d'Alès Agglomération en date du 17 décembre 2015 relative à la tarification de l'assainissement collectif, Redevances communautaires générale et d'exploitation,

Vu la délibération du Comité Syndical du Pays Cévennes en date du 24 octobre 2013 relative à l'application d'une redevance forfaitaire d'assainissement non collectif,

Considérant que les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal ;

Considérant le bien-fondé d'une tarification progressive et sociale de l'eau potable ;

Il est proposé de fixer, pour l'année 2016, les tarifs comme suit :

➤ **Prix de l'eau**

	Commune
Abonnement annuel (HT)	80 €
Prix m3 (€ HT/m3)	0-20m3 : 0.515 €
	21-100 m3 : 1.081 €
	101-200 m3 : 1.236 €
	201-700 m3 : 1.339 €
	>700 m3 : 1.545 €
TVA	5.5%
Taxes Agence de l'eau (par m3) (sans TVA)	Pollution d'origine domestique : 0.29 €
	Régularisation 2015 pollution d'origine domestique : 0.07 €
	Prélèvement eau : 0.121 €

➤ **Prix de l'assainissement et des boues**

	Alès Agglomération	Commune
Redevance communautaire générale partie fixe (€HT/an)	5.81 €	-
Abonnement annuel (TTC)	-	10.38 €
Redevance communautaire générale partie variable (€HT/m3)	0.6562 €	-
Redevance communautaire d'exploitation partie variable (€HT/m3)	0.80 €	
TVA	10%	0%
Taxes Agence de l'eau	Modernisation des réseaux : 0.16€	

➤ **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC Pays Cévennes)**

15€ TTC par an

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

D'accepter les tarifs ainsi proposés.

*Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,
Anduze, le 13 avril 2016.*

**Le Maire,
Bonifacio IGLESIAS**

